

d'important. Ils emploient rarement le genre d'outillage qui conduit à quelque chose d'important. La prospection est devenue le monopole de très grandes sociétés, munies d'un bon outillage. Ce peut n'être de ma part que rêve, mais ce serait peut-être une bonne idée que de prendre des dispositions pour appuyer les prospecteurs. Cependant, nous ne recevons pas en ce domaine de direction du ministère fédéral et, une fois encore, l'excuse semble être: «Pourquoi s'inquiéter.» Il s'agit vraiment d'une question d'ordre provincial. Mais quand on s'adresse aux gouvernements provinciaux, exception faite de celui de la Saskatchewan, qui s'est montré intéressé, et de celui de la Colombie-Britannique, qui a manifesté un peu d'intérêt, ils préfèrent laisser aller les choses.

Je crois que ces exemples confirment mon argument. N'est-il pas temps de supprimer ce ministère en tant que tel, de transférer ses agences, ses divisions et services de relevés à un autre ministère qui s'occuperait de toutes les entreprises scientifiques et de la recherche, afin de vraiment rationaliser l'administration publique, ou bien de le faire relever du ministère de l'Industrie?

Je serais reconnaissant au ministre de bien vouloir répondre sous forme de lettre à la dernière question plus spécifique que je lui poserai et qui découle de certaines questions antérieures au sujet des employés de son ministère rémunérés au taux courant. Un certain nombre de ces employés avec lesquels je me suis mis en rapport ne comprennent pas pourquoi on ne peut les titulariser de façon permanente. La réponse qu'on m'a donnée—et je suppose qu'elle émane en substance du président du Conseil du Trésor—me faisait savoir que la question avait été mise à l'étude et que le gouvernement ne voyait aucune raison de changer de ligne de conduite. La raison en était, je suppose, que si l'on titularisait ces employés, comme ils le demandent, on en ressentirait le contrecoup dans tout le service civil. L'argument qu'on m'a soumis, c'était que le genre de travail qu'exécutent les intéressés présente certains traits uniques et revêt, en quelque sorte, un caractère permanent. Les intéressés estiment donc qu'ils devraient avoir les mêmes droits et privilèges que les fonctionnaires à proprement parler, et dont ne bénéficient pas les employés rémunérés au taux courant.

Je voudrais que le ministre m'écrive sous forme de lettre ou de note, la réponse détaillée à ces questions en exposant les possibilités d'un changement de l'état de choses actuel. Je voudrais aussi avoir une explication, plus longue que celle qu'on m'a déjà donnée, qui comparerait le statut des employés rémunérés au taux courant de ses services et des autres ministères.

M. MacInnis: Comme je me rends compte que les députés, des deux côtés de la Chambre, tiennent beaucoup à faire adopter ces crédits, je serai très bref. Les questions posées par mon collègue de Pictou me fourniront, sans doute, bon nombre des réponses que je cherche à obtenir. Mais il a mentionné l'usine d'eau lourde, ce qui m'a rappelé le dilemme dans lequel se sont trouvés les habitants du Cap-Breton quand le ministre a annoncé que cette usine serait située en Nouvelle-Écosse, et affirmé ensuite qu'il n'avait jamais dit cela. C'est ainsi que bon nombre de gens à Glace-Bay l'ont appelé, non pas l'usine d'eau lourde, mais l'usine au pétrin.

Dans l'annonce du ministre, il est assez clair que l'expression employée, soit que cela constituerait un débouché important pour le charbon de la Nouvelle-Écosse dans la province même, indiquait que l'usine serait construite en Nouvelle-Écosse, mais l'annonce subséquente à l'effet contraire a causé une grande inquiétude dans les milieux miniers.

Comme l'ont mentionné l'honorable député de Pictou et l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria mardi dernier, M. Whittaker, membre de l'Office du charbon, a déclaré récemment à Banff qu'on devrait mettre un terme aux subventions. Le premier ministre nous a assurés que ce n'est pas la politique du gouvernement. Il est néanmoins néfaste que quelqu'un qui détient un poste de commande, comme M. Whittaker, propose une chose pareille, car si elle devenait politique gouvernementale, elle nuirait considérablement au bien-être du Cap-Breton et de toute la Nouvelle-Écosse.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle déclaration émane de personnes dont les propos nous inquiètent fort. Lorsque le ministre répondra à la question initiale posée par l'honorable député de Pictou, j'espère qu'il rassurera les habitants des régions minières de Nouvelle-Écosse que ni M. Whittaker ni l'honorable député de Coast-Capilano ne sont autorisés à faire pareille déclaration. Je puis préciser que ce représentant, secrétaire parlementaire du premier ministre, a lui-même préconisé ce déplacement et cela a causé beaucoup d'inquiétude.

Le ministère du Nord canadien a manifesté un esprit de collaboration remarquable en aidant à assurer des occasions d'emplois dans ma région. A mon avis, le ministère des Mines, de concert avec les ministères de la Défense nationale et du Travail, devraient chercher à fournir d'autres emplois aux nombreux mineurs victimes du chômage cet hiver, et qui ont été récemment licenciés par suite de la politique de poste unique à la houillère n° 18 dans ma région. Il me